

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2026
Date de publication 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Evelyne BOCQUET pouvoir donné à Anita DANGIN, Serkan DANISKAN pouvoir donné à Hugo PINTO, Carmen MONNE pouvoir donné à Véronique ROUSSEL.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 15_08042026

N°15 : NOMINATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-20 lesquels permettent au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

VU le PV d'installation du Conseil Municipal ;

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026 ;

Vu les arrêtés portant délégations de fonction et de signatures aux adjoints ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer trois postes de conseillers municipaux délégués :

- Un poste de conseiller municipal délégué en charge du commerce et de l'artisanat
- Un poste de conseiller municipal délégué en charge des chemins communaux et ruraux
- Un poste de conseiller municipal délégué en charge de la valorisation touristique du patrimoine (Petites Cités de Caractère)

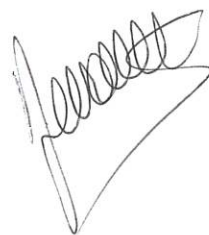
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,
Par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme Roussel, MM. Provin, Abrantès, Vergeot, Mme Monne pouvoir à Mme Roussel) :

- **DECIDE DE CREER** trois postes de Conseillers délégués bénéficiant d'une délégation prise en application de l'article L.2123-24-1°III, du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - Un poste de conseiller municipal délégué en charge du commerce et de l'artisanat : Carine ERARD
 - Un poste de conseiller délégué en charge des chemins communaux et ruraux : Jean-Baptiste SCHREINER
 - Un poste de conseiller municipal délégué en charge de la valorisation touristique du patrimoine (Petites cités de caractère) : Anthony CARRE
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB' or a stylized version of the name.

....., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final flourish.

